

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SAVON NOIR LIQUIDE

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: SAVON NOIR LIQUIDE
Identifiant unique de formulation (UFI): RV90-V0MD-S00A-79UY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyant
Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Le Sérail**
50 boulevard Anatole de la Forge
13014 Marseille
England
+33 (0)4 91 98 28 25
Courriel: contact@savonnerie-leserail.com
Révision: 02/12/2024
Version de la fiche de données de sécurité: 11.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



<i>Mention d'avertissement:</i>	Attention
<i>Mention(s) de danger:</i>	Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)
<i>Conseil(s) de prudence:</i>	
<i>Générales:</i>	-
<i>Précautions:</i>	-
<i>Intervention:</i>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338) Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)
<i>Stockage:</i>	-
<i>Élimination:</i>	-
<i>Contient:</i>	Aucune connue.
<i>Autre étiquetage:</i>	EUH208, Contient Lavender, Lavandula hybrida, ext.. Peut produire une réaction allergique. 0.81 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue. UFI : RV90-V0MD-S00A-79UY

2.3. Autres dangers

<i>Autre:</i>	Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.
---------------	--

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Water	N° CAS : 7732-18-5 N° CE: 231-791-2 REACH: N° index :	80-95%		
Acide gras distillés de colza	N° CAS : 93165-31-2 N° CE: 296-916-5 REACH:	10-15%		

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

	N° index :			
hydroxyde de potassium; potasse caustique;potasse caustique	N° CAS : 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 REACH: 01-2119487136-33-XXXX N° index : 019-002-00-8	1-3%	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 Skin Corr. 1B, H314 (SCL: 2,00 %) Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 0,50 %) Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 0,50 %)	
Linseed oil	N° CAS : 8001-26-1 N° CE: 232-278-6 REACH: N° index :	<1%		[19]
Potassium olivate	N° CAS : 92044-96-7 N° CE: 295-376-8 REACH: N° index :	<1%		
Dissolvine GL 47 S	N° CAS : 51981-21-6 N° CE: 257-573-7 REACH: 01-2119493601-38-XXXX N° index :	<1%	Met. Corr. 1, H290	
Lavender, Lavandula hybrida, ext.	N° CAS : 91722-69-9 N° CE: 294-470-6 REACH: N° index :	<1%	Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre

<i>Inhalation:</i>	liquide à une personne ayant perdu connaissance. En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.
<i>Contact cutané:</i>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse. Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<i>Contact visuel:</i>	En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.
<i>Ingestion:</i>	Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.
<i>Brûlure:</i>	Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente

un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage:

< 50°C

Protéger de l'humidité.

Protéger du rayonnement solaire.

Sec, frais et bien ventilé

Température ambiante, de 15 à 25°C

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs

forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de potassium;

potasse caustique;potasse caustique

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 2

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

DNEL

Dissolvine GL 47 S

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	7500 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	15000 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.8 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	7.3 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	1.5 mg/kg/jour

hydroxyde de potassium;

potasse caustique;potasse caustique

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	1 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	1 mg/m ³

PNEC

Dissolvine GL 47 S

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		945 µg/L
Eau douce		9.45 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		953 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		41.2 mg/L
Prédateurs		67 mg/kg
Rejets intermittents (eau de marines)		95.3 µg/L
Sol		500 µg/kg

Lavender, Lavandula hybrida, ext.

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		290-5800 ng/L
Eau douce		2.9-58 µg/L

Emission intermittente (eau douce)		29-580 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		1-10 mg/L
Prédateurs		7.8 mg/kg
Sédiments en eau de marines		24.7-113 µg/kg
Sédiments en eau douce		247-1130 µg/kg
Sol		47.7-191 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités:

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				

Protection de la peau:

Pas d'exigences particulières.

Protection des mains:

Pas d'exigences particulières.

Protection des yeux:

Type	Normes	
En cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure, utilisez une protection faciale.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:

Liquide

Couleur:

Beige

Odeur / Seuil olfactif (ppm):

Caractéristique

pH:

8.5-11

Densité (g/cm³):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Viscosité cinématique:

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Caractéristiques des particules:

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Pression de vapeur:

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Densité de vapeur relative :

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Température de décomposition (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Inflammabilité (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Température d'auto-inflammation (°C):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Limite d'explosivité (% v/v):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité dans la graisse (g/L):

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes:

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Gel
Solaire

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Acide gras distillés de colza
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	>2000 ppm

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Produit/composant	Acide gras distillés de colza
Méthode d'essai :	OCDE 434

Produit/composant	hydroxyde de potassium; potasse caustique;potasse caustique
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	333 mg/kg

Produit/composant	Linseed oil
Voie d'exposition :	Oral
Valeur :	Non toxique ·

Produit/composant	Linseed oil
Voie d'exposition :	Cutanée
Valeur :	Non toxique ·

Produit/composant	Potassium olivate
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	1000 mg/kg

Produit/composant	Dissolvine GL 47 S
Voie d'exposition :	Oral
Valeur :	>5 000 mg/kg

Produit/composant	Lavender, Lavandula hybrida, ext.
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg

Produit/composant	Lavender, Lavandula hybrida, ext.
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant	Acide gras distillés de colza
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant	Linseed oil
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant	Potassium olivate
Méthode d'essai :	OCDE 404
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant	Dissolvine GL 47 S
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant	Lavender, Lavandula hybrida, ext.
Espèce :	Lapin
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant	Acide gras distillés de colza
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant	Linseed oil
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant	Dissolvine GL 47 S
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Produit/composant	Acide gras distillés de colza
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant	Linseed oil
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant	Potassium olivate
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Sensibilisation cutanée

Produit/composant	Acide gras distillés de colza
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant	Linseed oil
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant	Potassium olivate
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant	Linseed oil
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

Produit/composant	Potassium olivate
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

Cancérogénicité

Produit/composant	Linseed oil
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

Produit/composant	Potassium olivate
-------------------	-------------------

Conclusion : Aucun effet nocif observé

Toxicité pour la reproduction

Produit/composant : Acide gras distillés de colza
Méthode d'essai : OCDE 422
Espèce : Rat
Test : LOAEL
Valeur : 1000 mg/kg

Produit/composant : Linseed oil
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Produit/composant : Potassium olivate
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit/composant : Linseed oil
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Produit/composant : Linseed oil
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Danger par aspiration

Produit/composant : Linseed oil
Conclusion : Aucun danger par aspiration

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit/composant : Acide gras distillés de colza
Méthode d'essai : OCDE 202
Valeur : Non disponible ·

Produit/composant : Acide gras distillés de colza
Méthode d'essai : OCDE 201
Valeur : Non disponible ·

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Produit/composant	Acide gras distillés de colza
Méthode d'essai :	OCDE 203
Valeur :	Non disponible ·
Produit/composant	hydroxyde de potassium; potasse caustique;potasse caustique
Espèce :	Poisson, Pimephales promelas
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	179 mg/L
Produit/composant	hydroxyde de potassium; potasse caustique;potasse caustique
Espèce :	Crustacés
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	270 mg/L
Produit/composant	Linseed oil
Espèce :	Poisson
Valeur :	Non toxique ·
Produit/composant	Linseed oil
Espèce :	Daphnie
Valeur :	Non toxique ·
Produit/composant	Linseed oil
Espèce :	Algues
Valeur :	Non toxique ·
Produit/composant	Dissolvine GL 47 S
Méthode d'essai :	OCDE 203
Espèce :	Poisson, Oncorhynchus mykiss
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	> 100 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant	SAVON NOIR LIQUIDE
Durée :	28 jours
Valeur :	93 %
Conclusion :	Biodégradabilité facile
Test :	OCDE 301 A

Produit/composant	Linseed oil
Conclusion :	Biodégradabilité facile

Produit/composant	Dissolvine GL 47 S
Conclusion :	Biodégradabilité facile

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	Acide gras distillés de colza
-------------------	-------------------------------

LogKow : <5
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : Dissolvine GL 47 S
Conclusion : Le potentiel de bioaccumulation est faible

12.4. Mobilité dans le sol

Acide gras distillés de colza
LogKoc = 0,03, Fort potentiel de mobilité

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED: Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informati ons :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation: Aucune particulière.

Demandes de formation spécifique: Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées: Sans objet.

Autre: Sans objet.

Sources: Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290, Peut être corrosif pour les métaux.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Validé par

LE SERAIL

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr